

AU CŒUR
DU DÉBAT PUBLIC

COMMISSION
TRANSITION ECOLOGIQUE

**FINANCER LA TRANSITION
ECOLOGIQUE DANS SA
COMMUNE : QUELS OUTILS,
QUELS ACTEURS
MOBILISER ?**



Note préparatoire du 05/02/2024

I INTERVENANTS



Anne-Luce ZAHM, Chargée de mission Environnement-Energie auprès du Préfet, secrétaire général aux politiques publiques d'Ile-de-France



Benjamin RAYNAUD, responsable politique de la ville et habitat privé à la Banque des territoires



Mourad BOUKRARA, directeur de l'Agence Locale de l'Énergie Paris Terres d'Envol

🕒 Le lundi 5 février 2024 de 14h30 à 16h

📍 En visioconférence (le lien d'inscription vous a été transmis dans le mail de confirmation)

Élus référents :

- 👤 • Rolin CRANOLY, maire de Gagny (93)
- Didier GUEVEL, maire du Plessis-Gassot (95)
- Julien JABOUIN, adjoint au maire de Cachan (94)

I OBJECTIFS

- ✓ Echanger sur les enjeux de financement de la transition écologique à l'échelle locale
- ✓ Appréhender quelques outils, partenaires et dispositifs mobilisables par les communes pour financer la transition écologique sur leur territoire
- ✓ Partager des retours d'expérience et des bonnes pratiques

I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Face aux aggravations des effets dues au changement climatique qui se sont particulièrement fait ressentir ces derniers mois (fortes inondations dues aux crues dans le Pas-de-Calais, vague de chaleur et de sécheresse avec, pour l'été 2023, des records absolus de température allant jusqu'à plus de 40 °C dans certaines villes), il est **plus que jamais urgent d'investir dans la transition écologique pour construire dès à présent les nécessaires stratégies d'atténuation et d'adaptation**. Les collectivités territoriales, de par leurs compétences mais aussi leur patrimoine, ont un rôle majeur à jouer dans cette transition écologique. La **Stratégie nationale bas-carbone de l'Etat** rappelle elle-même explicitement que **75% des leviers pour une transition écologique réussie sont territoriaux**¹. C'est le sens aussi de la **feuille de route de la planification écologique** annoncée en septembre dernier par le gouvernement qui souhaite décliner la planification écologique au plus près des territoires mais aussi territorialiser ses objectifs, à travers notamment le déploiement de COP régionale qui auront la charge d'établir un diagnostic, des objectifs et une feuille de route régionale avec l'ensemble des acteurs institutionnels et privés concernés du territoire. Elle n'a pour le moment pas encore eu lieu en Ile-de-France.

Mais cette transition écologique ne peut pas s'appréhender sans que se pose la question du coût. Selon le rapport « *Les incidences économiques de l'action pour le climat* » remis en mai dernier au gouvernement par l'économiste Jean Pisani-Ferry et l'inspectrice générale des finances Selma Mahfouz, pour atteindre la neutralité carbone, la France devra investir **66 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici à 2030, dont 10 milliards d'euros pour les seuls bâtiments publics**².

Dès lors, face aux investissements massifs indéniablement nécessaires, un défi de taille demeure pour les communes qui souhaitent s'engager dans cette transition écologique : **quels outils de financement mobiliser, dans un contexte budgétaire toujours de plus en plus contraint ?**

Cette séance a vocation à faire le point sur les récents outils, les partenaires et les dispositifs d'aides mobilisables par les communes pour les accompagner dans leur transition écologique.

¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

² <https://www.lagazettedescommunes.com/869337/rapport-pisani-ferry-quels-efforts-financiers-pour-les-collectivites/>

Le fonds vert

Annoncé le 27 août 2022 par le gouvernement et effectif depuis janvier 2023, le fonds vert est un dispositif à destination des collectivités pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il a vocation à **financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines** : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Il comprenait également une mesure transverse pour un accompagnement adapté en prévoyant un volet « Soutien en ingénierie ». Prévoyant une **enveloppe de 2 milliards d'euros** pour tout le territoire, cette somme devait être engagée avant le 31 décembre 2023, date de clôture du fonds vert.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, **le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024** pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique. En 2023, le fonds vert a apporté un soutien financier à près de 6 000 porteurs de projets concernant près de 5 000 communes en métropole et en outre-mer, pour des projets représentant des dépenses de 6,27 milliards d'euros et un engagement du fonds vert de 1,5 milliard d'euros (chiffres arrêtés à novembre 2023)³.

Lors de cette séance, il sera donc intéressant d'évoquer les modalités de la pérennisation du fonds vert, ses évolutions par rapport à l'année précédente mais aussi les différents retours des élus quant à la première session qui a eu lieu en 2023. Selon une enquête flash menée par l'association Intercommunalités de France auprès des adhérents en juin 2023⁴, les réponses laissent entrevoir de bons retours et montraient l'intérêt des collectivités pour cette nouvelle manne financière pour financer la transition écologique. Mais pour 60% d'entre eux, ce fonds vert a surtout permis de financer « des projets d'ores et déjà prévus et prêts à démarrer » tandis que seul 15 % ont pu par ce biais faire « évoluer le contenu de certains projets ». En outre, 52 % des aides demandées concernaient la rénovation de l'éclairage public ou des bâtiments. Les répondants ont également pu à cette occasion exprimer le souhait de voir ce fonds renouvelé, mieux doté et préparé en amont car selon l'étude « la mise en œuvre a été précipitée [et avec] un formalisme de dépôt des dossiers largement improvisé ».

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

⁴ <https://www.lagazettedescommunes.com/871221/le-fonds-vert-a-lheure-des-premiers-bilans/?abo=1>

La Banque des territoires

Au service de l'intérêt général, la Banque des territoires propose des solutions de financement et d'accompagnement aux collectivités locales, entreprises publiques locales, aux organismes de logement social, aux professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Faisant parti du groupe de la Caisse des Dépôts, elle vient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales, et accompagne les acteurs du territoire dans la réalisation de projets de développement. Face au défi du dérèglement climatique et aux enjeux de cohésion sociale et territoriale, la Banque des territoires s'est fixé deux axes stratégiques : agir aux côtés des territoires pour une meilleure gestion des ressources et de l'énergie, et améliorer l'accès pour tous aux droits et services publics.

Elle propose notamment deux dispositifs aux communes en matière de transition écologique :

- Le prêt bonifié qui permet aux collectivités de financer les projets de transition écologique
- Le programme EduRénov lancé pour massifier la rénovation énergétique des écoles, collèges et lycées. Elle financera 2 Md€ de travaux et mobilisera 50 M€ de crédit d'ingénierie d'ici à 2027, avec un objectif de rénovation de 10 000 établissements et un taux de 40 % d'économies d'énergie réalisé.

L'action de l'Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol (ALEPTE) pour accompagner le financement des travaux de rénovation énergétique des ménages précaires et moyens

Enfin, au-delà des aides financières que la commune peut obtenir pour ses propres projets, la question du financement de la transition écologique amène aussi à s'interroger sur la manière d'accompagner ses habitants dans le financement de leur propre rénovation énergétique. En effet, aujourd'hui en Ile-de-France on estime que ce sont 2,3 millions de résidences principales qui sont considérées comme des passoires thermiques et qui doivent faire l'objet de travaux de rénovation énergétique pour améliorer le confort d'usage et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

C'est tout le sens de l'action menée par l'ALEPTE. Structure associative qui informe, conseille et accompagne divers acteurs de son territoire (particuliers, collectivités locales, bailleurs sociaux, gestionnaires de patrimoines, entreprises, artisans) sur les thématiques de l'énergie et du climat, elle a été initialement portée par la Communauté d'Agglomération Terres de France qui a souhaité porter un projet d'Agence Locale de

l'Energie et du Climat au sein de son Plan Climat Energie Territoire. Depuis la mise en place de la métropole du Grand Paris et l'intégration de la communauté d'agglomération au sein d'une EPT, elle agit aujourd'hui sur le territoire de Paris Terres d'Envol qui regroupent les communes du Bourget, de Drancy, de Dugny, de Sevran, de Villepinte, de Tremblay-en-France, du Blanc-Mesnil et d'Aulnay-sous-Bois. A travers son **dispositif « Paris Terres d'Envol Rénov' »** financé par les villes membres, les spécialistes de l'agence **réalisent auprès des ménages précaires et moyens du territoire des audits énergétiques** comprenant la phase travaux à réaliser ainsi que le montage des dossiers de subventions auprès des organismes et présente le reste à charge à régler aux propriétaires qui reste souvent assez faible grâce à des taux de subventions très élevés.

I PROPOSITION DE DEROULE

- **14H30-14H40** : Introduction par les élus référents
- **14H40-14H55** : Intervention d'**Anne-Luce ZAHM**, chargée de mission Environnement-Energie auprès du Préfet, secrétaire général aux politiques publiques d'Ile-de-France
- **14H55-15H10** : Intervention de **Benjamin RAYNAUD**, responsable politique de la ville et habitat privé à la Banque des territoires
- **15H10-15H20** : Intervention de **Mourad BOUKRARA**, directeur de l'Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol
- **15H20-15H55** : Temps d'échanges
- **15H55-16H** : Conclusion de la séance par les élus référents

I QUELQUES CONSEILS DE BONNE UTILISATION

- Quelle que soit votre connexion (fibre ou wifi), positionnez-vous à proximité de la source.
- Pendant la réunion, assurez-vous qu'il n'y ai pas de connexion autour (ou peu). Pensez à désactiver les VPN quand il y en a (pare-feux...) et à fermer toutes les autres applications sur l'ordinateur (notamment celles utilisant du son : Skype...).

Idéalement, débranchez temporairement les autres accès à internet (box de votre TV, objets connectés, etc.)

- Veuillez penser à couper votre micro et votre caméra lorsque vous ne prenez pas la parole afin d'éviter au maximum les interférences et l'utilisation importante de bande-passante pouvant ralentir la connexion générale.
- Utilisez, de préférence, un casque et un micro externes à l'ordinateur (ou kit main libre) pour éviter les gênes en termes de son.